



# ROULLET - ST-ESTEPHE

Numéro 106 - Octobre 2023

## FLASH INFOS MUNICIPALES



### ► **ÉNERGIES RENOUVELABLES - CONSULTATION DU PUBLIC**

Publiée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables vise à faciliter l'implantation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables.

Avec ce texte, l'État complète son arsenal législatif pour sortir la France des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone en 2050. Tout le monde est concerné : porteurs de projets, élus locaux, entreprises, agriculteurs, habitants.

Chaque commune doit proposer avant la fin de l'année une cartographie des zones de son territoire qu'elle identifie comme propice à l'implantation d'énergie renouvelable (photovoltaïque, géothermie, éoliennes, hydraulique, méthanisation etc.).

Ces zones devront prendre en compte les enjeux locaux en termes de ressources pour produire de l'énergie, de protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine.

La loi prévoit que les communes doivent consulter le public avant de délibérer sur les projets de zonage à transmettre à la Préfecture. A cet effet, les élus de la commune de Roulet-Saint-Estèphe ont choisi de mettre à disposition de celles et ceux qui le souhaitent, un dossier consultable en mairie avec fiches explicatives et plans de zonage envisagés.

**Cette consultation aura lieu du 10 au 25 octobre aux horaires d'ouverture de la mairie** (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 – mardi de 8h30 à 12h30).

En parallèle, et afin d'avoir plus d'explications, des permanences d'élus auront lieu spécifiquement sur ce sujet.

Vous pourrez ainsi rencontrer :

- Monsieur Roy, Maire le mercredi 11 octobre de 9h30 à 12h00 et le vendredi 20 octobre de 9h30 à 12h00 ;
- Monsieur Chabot, adjoint à l'urbanisme le vendredi 13 octobre de 9h30 à 12h00 et le mercredi 18 octobre de 14h30 à 16h30 ;
- Messieurs Roy et Chabot le mercredi 25 octobre de 10h00 à 12h00.

### ► **IMPORTANT : AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

A compter du 2 octobre 2023 débutera un remaniement du cadastre sur notre commune. Cette opération va durer plusieurs mois et à cette occasion vous pourrez être contacté par un géomètre en charge de ces travaux pour lui fournir des informations. Des prises de vue par avion vont avoir lieu. Préalablement des signaux PLAQUETTES BLANCHES CARRÉES seront placées sur le sol.

Il est demandé instamment à la population de respecter ces signaux :

**NI DEGRADATION - NI MUTILATION - NI DÉPLACEMENT**

Nous vous remercions de votre compréhension.

### ► **OCTOBRE ROSE LE 7 OCTOBRE À SAINT-ESTÈPHE**



Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, rendez-vous à Saint-Estèphe (parking des écoles) le 7 octobre à 14h00. **Marches ou courses sont proposées, départ 14h30.**

Comme l'année dernière, 3 parcours champêtres vous seront proposés :

• **5 km** : parcours familial • **8 km** : parcours un peu plus sportif • **13 km** : parcours sportif.

Ces deux derniers parcours bénéficient d'un point de vue remarquable sur la vallée de la Charente jusqu'aux remparts d'Angoulême.

A l'arrivée, une petite collation (jus de fruits, barres de céréales, bouteilles d'eau) sera offerte à tous les participants.

**Gratuite et ouvert à tous, vêtus de rose. Tout public et tous moyens de locomotion autorisés** (à pied, vélo, cheval, poussettes...).

**Nous vous attendons très nombreux  
pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.**

TSVP



## ► **PERMANENCES des élus :**

À Saint-Estèphe : vendredi 6 octobre : **Marielle VICARD** (maire déléguée St-Estèphe) - **18h-19h**

A Roulet : le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie

- Samedi 14 octobre 2023 : **Emmanuel PICHON** (Économie - Commerce)
- Samedi 28 octobre 2023 : **Bruno CHABOT** (Urbanisme - Habitat)



## ► **CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 10 octobre 2023** à 18h30 à la Salle du Conseil (ouvert au public).

## ► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE :**

Pas de permanence en octobre. Reprise courant novembre.

## ► **Rappel : AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC :**

Demande d'enregistrement relative à la création d'une plateforme logistique ETCHE située Le Bois Barillon, 1 rue du Patis sur la commune de ROULLET-SAINT-ESTEPHE (16440).

**La consultation du public est ouverte jusqu'au mardi 17 octobre 2023 inclus.**

**Toutes informations sur le flash infos municipales de septembre 2023.**

## ► **BIBLIOTHÈQUE :**

La cyberattaque qui a touché la Ville et l'agglomération d'Angoulême le 24 juillet 2023 dernier continue de nous affecter. Les outils informatiques sont hors services. Les emprunts sont possibles à raison de 5 documents par famille. Il est indispensable de nous présenter votre carte de lecteur (sans celle-ci les prêts et les retours ne seront pas possibles).

**Nos rendez-vous du mois d'octobre 2023 :**

- **Vendredi 6 octobre 2023**, à 18 h, soirée rentrée littéraire : la librairie LILOSIMAGES viendra nous présenter la rentrée littéraire, ouvert à tous, à la bibliothèque.
- **Samedi 21 octobre 2023**, à 15 h «Si la bibliothèque m'était contée» animé par Jean-Luc Cibard, gratuit et ouvert à tous.

**Rappel de nos horaires :** Mercredi : 15h30 à 17h30 - Vendredi : 17h à 18h30 - Samedi : 10h à 12h.

## ► **LUTTE CONTRE L'AMBROISIE :**

**La commune de Roulet-Saint-Estèphe est très impactée par la présence d'Ambroisie.** L'ambroisie est une plante très **envahissante** et très **allergisante** qui se développe sur une grande diversité de milieux notamment là où le sol est nu et où la terre a été retournée, notamment sur les bords de route, les surfaces agricoles, les zones de chantier, les terrains en friche. Cette plante est une annuelle tardive. Son pollen est à maturité de mi-juillet à octobre et elle produit des fruits contenant des graines ou semences en septembre-novembre. Aux premiers froids elle disparaît mais ses graines se conservent dans les sols plusieurs dizaines d'années. Il convient donc de l'arracher ou de la détruire avant sa montée à graines, par tous moyens mis à votre disposition.

En Charente, un plan de lutte est en place depuis 2016, revu en 2019, **et chaque propriétaire d'une parcelle infestée par l'ambroisie est dans l'obligation de la détruire (Arrêté préfectoral du 20 mai 2019).**

**Si vous avez de l'ambroisie sur votre propriété, ou si vous repérez des lieux infectés par de l'ambroisie : Contacter le référent ambroisie de la commune : M. Thierry Charbonnaud - Tél. : 06 89 95 55 89.** Près du lieu infesté, le référent ambroisie définira un plan de lutte personnalisé et fera les démarches de signalement.

## ► **DATES À RETENIR :**

- **Samedi 7 octobre 2023 : OCTOBRE ROSE à Saint-Estèphe (infos au recto)**

- **Samedi 7 octobre 2023 : SPECTACLE MUSICAL «Mary Poppins»**

à 21h00 à la salle des fêtes de Roulet présenté par la compagnie Arc-en-Ciel.

Réservations conseillées au 07 56 13 77 10. Buvette sur place. Entrée: 12 € pour tous.

(Organisation : comité des fêtes de Roulet Saint-Estèphe).

- **Dimanche 22 octobre 2023 : SPECTACLE de THÉÂTRE**

par l'ACDL à la salle des fêtes à 15h00. «Caprices et folies du grand siècle»

par la compagnie «Les éphémères 16». Tarifs : adhérent ACDL 5€, autre 8 €.

A noter : **Assemblée générale ACDL : samedi 21 Octobre :**

à 10h à la salle des fêtes de Roulet.



**FACEBOOK Ville de Roulet**

**La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe  
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !**

